

MOTIFS DE LA DECISION

L'actualisation de l'étude d'impact accompagnée de son mémoire en réponse et de la synthèse des observations du public ont permis de répondre aux questions environnementales liées à la réalisation du projet d'aménagement du secteur Locarno dont le permis de construire porté par COGEDIM est une composante. Les explications des différentes réflexions engagées dans la construction du projet d'aménagement LOCARNO et de l'opération de la phase 2 portée par COGEDIM, ainsi que les mesures d'Evitement, de Réduction ou de Compensation qui devront être mises en œuvre, ont permis d'apporter des réponses à ces dernières.

Ainsi, au regard du mémoire en réponse, et des mesures d'évitements, de réductions et de compensations auxquelles s'engage le pétitionnaire du projet, il est proposé d'accorder le permis de construire n° 0943822W1066 portant sur la construction de 199 logements collectifs, de 3 cellules commerciales, d'une coque destinée à accueillir une médiathèque et de 210 places de stationnement en sous sol. La liste des mesures d'évitements, de réductions et de compensations à mettre en œuvre, est annexée au présent document et au permis de construire.